



FICHE DU POSTE

ADJOINT DE GESTION ROUTIERE - EGR D'ORCHAMPS-VENNES

DIRECTION / SERVICE :	Direction des routes, des infrastructures et des transports (DRIT) Service territorial d'aménagement de Pontarlier EGR du STA (ORCHAMPS-VENNES/ PONTARLIER/ MAICHE)
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :	Responsable de l'Espace de gestion routière d'ORCHAMPS VENNES
LOCALISATION DU POSTE :	Poste sur ORCHAMPS-VENNES susceptible d'être délocalisé à VALDAHON

CONDITIONS STATUTAIRES

CATEGORIE			FILIERE :	Administrative		Médico-sociale
A	B	C		Technique	X	Sociale
		x		Autre		
CADRES D'EMPLOIS :	Agent de maîtrise					
GRADES :	Agent de maitrise ; Agent de maîtrise principal.					
RIFFSEEP :	C-5					

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme souhaité et/ou requis :	Niveau III dans le secteur des travaux publics
Formations / habilitations obligatoires ou à prévoir :	Permis de conduire
Expérience souhaitée :	Techniques routières (entretien courant, renouvellement des couches de roulement et ouvrages d'art) gestion du domaine public, sécurité routière, viabilité hivernale, topographie et maîtrise d'œuvre travaux (direction de l'exécution de travaux dans le cadre de chantier VRD).

FINALITES DE L'ENTITE

Le service territorial d'aménagement de Pontarlier regroupe sur un territoire l'ensemble des équipes en charge de la gestion et de la maîtrise d'œuvre de l'entretien, de l'exploitation, et des travaux de sécurisation et d'amélioration des routes départementales. S'appuyant sur un pôle technique et administratif (PTA) et sur 3 espaces de gestion routière (EGR), Il met en œuvre le volet routier du projet C@P25 et assure localement la représentation technique du Département. Son territoire recouvre les communautés de communes suivantes : CCA 800, Frasnè-Drugeon, Grand Pontarlier, Lacs et Montagnes du Haut Doubs, Montbenoît , Pays de Maiche, Plateau du Russey, Portes du Haut-Doubs, Sancey-Belleherbe, Val de Morteau.

L'EGR d'Orchamps-Vennes (Valdahon) regroupe les communautés de communes des Portes du Haut-Doubs et de Sancey-Belleherbe.

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'EGR, le technicien routier est principalement chargé :

- D'apporter toute information donnant un sens à la connaissance du patrimoine routier par ses observations, ses suivis de dossiers ou d'opérations,
- D'être un élément responsable dans l'élaboration des commandes de son niveau et dans leur suivi,
- De suivre le déroulement d'opérations routières spécifiques et d'établir les documents techniques et administratifs s'y rapportant,
- D'assurer des missions de préparation et de suivi de travaux d'entretien réalisés avec le service technique routier du département,
- D'instruire toute demande d'autorisation concernant la gestion et l'exploitation du domaine public avec le contrôle de mise en forme des documents,
- De contribuer à l'élaboration de différents programmes en proposant des opérations détaillées et chiffrées,
- De participer à la définition de stratégies techniques,
- De participer à la gestion des opérations de viabilité hivernale.

MISSIONS SECONDAIRES DU POSTE

ACTIVITES SPECIFIQUES DE L'AGENT

COMPETENCES

SAVOIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances techniques et professionnelles dans le domaine routier et en particulier en réseaux, chaussées, ouvrages d'art et espaces verts. - Connaissance des règles fondamentales concernant les marchés publics de travaux, - Connaissance des règles comptables de la collectivité, - Notions juridiques de base (constatation d'infractions au code de la voirie routière), - Esprit de synthèse, - Qualités rédactionnelles, - Connaissances informatiques (word, excel).
SAVOIR – FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la surveillance formalisée du réseau à l'échelle de son territoire en cohérence avec la politique départementale, - Participer à la surveillance périodique des ouvrages d'art (au sens de l'évolution du patrimoine), - Savoir proposer des opérations de maintenance et d'entretien courants, - Savoir anticiper les opérations de maintenance à long terme, - Préparer les chantiers : DT/DICT, sécurité, organisation, déviation, signalisation, - Suivre, contrôler et réceptionner les travaux réalisés (quantités, qualité, délais), - Rendre compte des actions menées, - Assurer la gestion du DP en application du règlement de voirie départemental (en relation avec les occupants du DP, en contact avec les maires pour la gestion du DP en agglomération), - Instruire les dossiers (déviations, délivrances d'alignement, autorisations de voirie, dommages de travaux publics, dégâts au DP, publicité, manifestations sportives), - Participer à l'élaboration des dossiers d'exploitation de la route, en contrôler la mise en œuvre et le suivi, - Participer à l'instruction des dossiers contentieux (dommages de travaux publics, dégâts au DP).

SAVOIR - ETRE

- Rigoureux et méthodique,
- Fiable et synthétique,
- Soucieux du travail en équipe,
- Autonome mais pas indépendant,
- Professionnel dans ses relations (avec les élus, usagers, entreprises...),
- Etre force de proposition positive.

INTERLOCUTEURS

INTERNES	EXTERNES :
<ul style="list-style-type: none"> - Collaborateurs du STA (EGR et PTA) - Collaborateurs des autres services de la direction des routes, des infrastructures et des transports (DRIT) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises - Maîtres d'ouvrage - Concessionnaires - Forces de l'ordre - Géomètres - Elus, riverains, usagers

CONDITIONS D'EXERCICE

Spécificités horaires	Conditions générales de la collectivité (36 heures/semaine).
Déplacements	Déplacements possibles sur l'ensemble du département.
Particularités liées au poste	<p>Agent assermenté pour constater les infractions prévues au code de la voirie routière.</p> <p>Participation à l'astreinte hivernale.</p> <p>Mise à disposition par la collectivité des Equipements de Protection Individuelles nécessaires à l'exercice des différentes activités.</p>